



Curatelle de mon conjoint dont je ne suis pas la curatrice

Par **gf16**, le **02/08/2009** à **18:20**

Bonjour,

Les services sociaux ont mis mon mari atteint d'une psychose maniaco dépressive sous curatelle à sa demande, en mon absence et sans m'en informer ; nous n'avons pas de compte bancaire commun ; cette situation nous pose des problèmes dans la réalisation de certains projets .

Quels recours pouvons-nous avoir ?

En cas de décès de mon mari que dit la loi concernant sa succession dans ce cas précis .